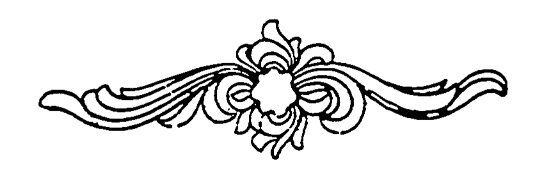
ESSAI DE MONOGRAPHIE FAMILIALE

Zéphirin Paquet

Sa Famille

Sa Vie

Son Oeuvre



QUÉBEC

1927

CHAPITRE III

Maison Pasquier à la Canardière

Au pied des hauteurs de Québec s'étend vers le nord une plaine basse brusquement rompue par les coteaux de Charlesbourg, premiers contreforts des Laurentides. Peu étendue en profondeur, elle s'ouvre largement sur le Saint-Laurent, tel un estuaire de fleuve ayant obliqué de l'ouest à l'est. La rivière Saint-Charles y traîne ses capricieux méandres tandis que les flots des hautes marées baignent sa grève à pente douce semée de rochers et de galets.

Au début de la Colonie, une bordure de prairies en broussailles courait le long de la grève, de Québec à Beauport. En arrière, c'était l'épaisse forêt vierge, bientôt paradis des colons chasseurs. Qui revenait bredouille de grands gibiers, pouvait à son aise se poster dans les buissons proches des battures et de là mitrailler à plaisir les volées de canards sauvages maîtres incontestés de ces rives. L'abondance de ces volatiles sur cette côte[1] lui valut son nom de la Canardière.[2]

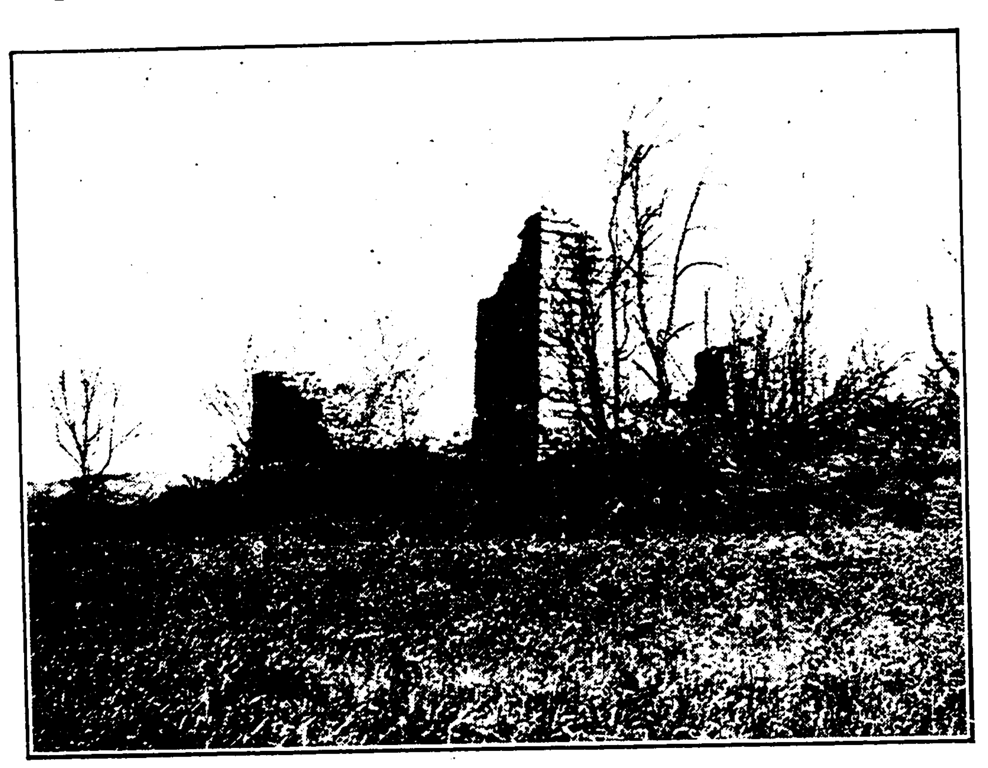
La Canardière constituait tout le front de la Seigneurie de Notre-Dame des Anges depuis la rivière Saint-Charles jusqu'à celle de Beauport. Le recensement de 1667, nous montre déjà ces terres occupées

---

1 Par analogie avec les rivages de la mer, on appelle côte au Canada, les terres qui bordent le fleuve.

2 Ce nom, nous l'espérons, lui sera gardé malgré les vocables plus éclatants dont voudraient l'affubler des gens fatigués de trois siècles d'histoire.

par de nombreux censitaires. Nommons entre autres : Simon Denis, sieur de la Trinité, membre du Conseil Souverain, propriétaire d'une ferme de 7 arpents de front sur 40 de profondeur[3] ; François Trefflé, dit Rotot, dont la concession avoisinait la précédente[4] ; Pierre Denis de la Ronde, fils de Simon ; et Étienne Rageot dit le Lyonnais.



RUINES DE LA MAISON DE MAURICE PASQUIER.

Il y a quelques années on apercevait encore à mi-distance entre le fleuve et le chemin de Beauport une masure que des documents notariés les plus authentiques nous certifient avoir été la maison de Pierre Denis de la Ronde. Le 18 avril 1922, un fort vent de

3 Aujourd'hui la ferme de Maizeret appartenant au séminaire. Charles Denis de Vitré, membre du Conseil Souverain, succéda à son père, Simon sur la ferme de la Canardière.

4 Le parc Maufils actuel.

tempête jeta à terre le pignon de cette masure debout depuis 1662. Aujourd'hui nul ne s'intéresse à ces débris : seuls des framboisiers et des ronces, quelques buissons d'épines et de cerisiers essayent de protéger contre l'ingratitude des siècles ces pierres vénérables qui ont abrité, après Pierre Denis de la Ronde, Maurice Pasquier et ses fils.

C'est le 12 mars 1662 que le P. Ragueneau concédait à Pierre Denis de la Ronde " une terre de 2 arpents de front et de 40 de profondeur tenant au nord-est à celle de François Trefflé "[5]. Le 10 octobre 1664, cette concession s'élargit de deux autres arpents. Enfin Pierre Denis donnait à sa terre six arpents de front sur le fleuve, en achetant l'habitation de Jean-Baptiste Despeiras, le 10 novembre 1677[6].

Sur cette propriété Pierre Denis construisait " une maison en pierres de Beauport avec un pavillon, une laiterie, un poulailler, une boulangerie, une grange à blé, une grange à foin et une étable, le tout entouré d'une cour pavée, d'un parc et d'un jardin." En 1683, il laissera à son fermier " vingt-quatre arpents de terre labourable à la charrue et trente arpents de prairie à faucher ". Il est vrai que le gentilhomme fermier ne travaillait pas seul, quatre engagés étaient à son service.

---

5 Greffe de Paul Vachon.
La principale partie de cette terre est aujourd'hui la propriété des Frères des Écoles Chrétiennes.

6 La ligne de séparation entre le parc Maufils et la propriété des Frères des Écoles Chrétiennes marque au nord-est la limite des six arpents de Pierre Denis de la Ronde. Cette ligne n'a jamais varié depuis qu'elle fut tracée nord-ouest quart de nord en 1662.

Avec sa terre de la Canardière, Pierre Denis possédait à Bourg-Royal une habitation de quatre-vingts arpents sur laquelle il entretenait un fermier. C'est sans doute dans ses visites à ce bourg qu'il distingua et connut Maurice Pasquier. Aussi, lorsque devenu aveugle,[7] il dut abandonner le travail, c'est lui qu'il voulut constituer son fermier à la Canardière.

Le 26 mars 1683, Maurice Pasquier quitta Bourg-Royal et s'établit sur la terre de Pierre Denis de la Ronde. Le voisinage de Québec, un sol plus fécond et de plus facile culture furent sans doute les motifs qui déterminèrent ce changement. De plus par le contrat de bail dressé le 27 juin, Catherine Leneuf, femme et procuratrice de Pierre Denis, accordait à son fermier la jouissance d'une maison spacieuse et bien meublée, d'un *roulant* en excellent état avec " quatre bœufs de service et sept vaches à lait ".

Aussi, quand il rentra dans sa nouvelle demeure, il ne put se défendre d'un sentiment de profonde joie: il se crut dans un palais. Quelle différence entre sa petite cabane de madriers au toit de chaume et cette maison toute en pierre aux murs épais et couverte de bardeaux. Sa façade regardait franchement le sud et, du seuil de la porte, on pouvait à son aise contempler Québec, le fleuve et le port. Deux petits pavillons l'ornaient aux deux coins est, et quatre chassis y laissaient entrer le soleil et la lumière. Chaque fe-

---

7 Pierre Denis devint aveugle en 1678. Il se fixa d'abord à Québec rue Saint-Louis, puis dans une petite maison attenante au jardin des RR. PP. Récollets à la Haute-Ville. Son fils Jacques, devenu le P. Joseph, fut plus tard " Supérieur de toute la mission et Gardien du couvent de Québec". Pierre Denis mourut à l'Hôtel-Dieu. Il fut inhumé le 6 juin 1708 dans le sous-sol de la chapelle des Récollets.

nêtre ainsi que le soupirail de la cave était protégée par une forte grille de fer — précaution utile dans un temps où l'on restait toujours à la merci d'une attaque iroquoise.

En arrière de la maison et communiquant directement avec elle se trouvait " une laiterie planchéiée haut et bas, lambrissée et garnie de planches tout à l'entour ".

Au bout de la maison, bien exposé au sud, un poulailler, et tout auprès, une boulangerie : non pas le traditionnel four de nos campagnes, mais bien une boulangerie " couverte de planches, lattée et enduite par dedans à chaux et sable, avec un plancher partie en madriers, partie en pierres, ayant une porte attachée seulement avec pentures et gonds de fer et une fenêtre munie d'une grille de fer. Au fond de l'appartement se dressait la bâtisse du four bien maçonnée en pierre, le couvre-feu en brique et la cheminée de terre[8] ".

Continuant l'inspection de son domaine, Maurice Pasquier gagna les étables. Là, ruminaient en toute patience attendant le printemps " quatre bœufs de service et sept vaches à lait ". En y ajoutant les quatre bêtes qu'il possédait au Bourg-Royal cela lui faisait, pour l'époque un grand troupeau. La grange attenante aux étables et d'équerre avec elles, contenait encore malgré la saison avancée, 450 bottes de foin. A quelques pas de distance, vers l'ouest, une autre grange servait de batterie et de garde-grains. Proche de la clôture de François Trefflé, Pierre Denis avait

---

8 Inventaire fait à la requête de Catherine Leneuf, femme et procuratrice de Pierre Denis de la Ronde, 27 février 1684. (Greffe Genaple.)

encore construit " une petite étable en pierre debout les unes sur les autres, couverte de paille comme les autres bâtiments ".

Voilà donc Maurice Pasquier devenu grand fermier. Son contrat de bail valable pour neuf ans l'obligeait à payer annuellement la somme de trois cents livres en blé ou autres denrées dont les propriétaires auraient besoin, et qu'on devra leur offrir " par préférence et auparavant de les porter ailleurs ". Parmi les clauses de ce contrat, signalons encore celles d'entretenir les locaux en bon état ; de garder toujours le même nombre de bêtes, " la plus vieille n'ayant pas plus de neuf ans et la plus jeune pas moins de deux " ; " de labourer et cultiver la terre ; d'arracher et déraciner les fardoches et les souches sur toute la largeur de l'habitation depuis le premier coteau jusqu'au chemin du roi, et d'en rendre la terre vide et nette ; enfin de faire un puits en pierre de Beauport au lieu où il est commencé, dont les pierres d'en bas seront garnies de mousse jusqu'à la hauteur de l'eau, et depuis l'eau jusqu'à trois pieds hors de terre avec chaux et sable. Pour lequel défrichement et construction du puits il sera déduit au preneur la somme de quatre cents livres[9] ".

Ce contrat de bail renfermait en détail tout le programme des colons défricheurs : déserter et cultiver. Maurice Pasquier se mit à l'œuvre. Il avait pour l'aider et l'encourager, l'activité de sa femme que l'on rencontrait partout où ses bras suffisaient à l'ouvrage : à la laiterie, au poulailler, au four, aux étables.

---

[9] Bail à ferme Catherine Leneuf à Maurice Pasquier. (Greffe Genaple — 27 juin 1683.)

En ce printemps de 1683, les labours d'automne étaient à rafraîchir. Louis, garçon de quatorze ans, touchait la double paire de bœufs tandis que le père tenait les mancherons de la charrue, " d'une charrue toute neuve "[10] qui vous traçait des sillons si droits qu'on les eut dit tirés au cordeau. François, de deux ans plus jeune que son frère, marchait à droite armé du crochet et prêt au besoin, à débourrer le soc.

Puis vinrent les semailles, ces semailles à l'antique telle que décrites par le poète et que nos fils ne connaîtront plus. L'homme s'en allait dans les labours la poche de grains en bandoulière. Là, avant de commencer " le geste auguste du semeur ", chapeau bas, gravement, il traçait sur lui-même le signe de la croix. Et quant il avait prié, il semblait à ce chrétien que la graine s'échappait de ses doigts plus allègrement et que Dieu de là-haut la dirigeait et la bénissait.

Nous ne pouvons suivre Maurice Pasquier dans tous les travaux qui s'offrirent à son activité durant cette première période de bail. Nous savons qu'il maintint la bonne réputation qu'avait acquise la ferme de Pierre Denis, la meilleure de La Canardière après celle de Monsieur de Vitré. Non seulement il paya exactement et à temps ses trois cents livres de fermage annuel, mais après sept ans d'un labeur assidu, il se crut assez sûr de l'avenir pour acheter cette vaste propriété. Le contrat passé, le 5 juin 1690,[11] la lui accordait moyennant une somme de 6000 livres, dont il devrait payer l'intérêt à 5 pour cent jusqu'à complet payement du capital.

---

10 Inventaire cité.

11 Greffe Rageot.

Maurice Pasquier avait-il à sa disposition une si forte somme ? Non, mais ses fils prenaient de l'âge et il voulait les établir près de lui, sur une terre à eux. Dans son esprit les six arpents furent partagées en trois parts égales pour Louis, François et Jacques. Louis venait d'épouser Geneviève Leroux[12], le 9 janvier 1690, et le père était plein d'espoir. Hélas ! il avait compté... sans les anglais.

Le sept octobre 1690, un chef Abénaquis délégué par sa nation arrivait à Québec disant qu'une flotte anglaise partie de Boston venait assiéger Québec. L'émoi fut grand dans la ville. Le major Prévost mit la place en état de défense et dépêcha un canot à Montréal pour informer le Gouverneur. M. de Frontenac arrivait à Québec le 14, à dix heures du matin. Il félicita le major des dispositions prises et trouva le moral des travailleurs excellent. Lui-même alla partout, aux retranchements, aux batteries, mettant dans tous les cœurs l'assurance de la victoire. Le 15 octobre au matin, la flotte de Phips mouillait devant Québec. Du haut du cap Diamant, on compta trente-quatre vaisseaux dont quatre gros, et l'on estima que les bâtiments portaient trois mille hommes[13]. Vers les dix heures, le parlementaire anglais gravissait la côte de la Montagne et présentait au gouverneur l'ordre de son maître. On connaît le geste superbe de Frontenac montrant de l'index la bouche de ses canons, on connaît sa noble et chevaleresque réponse. Pendant trois jours l'ennemi resta inactif, mais le 18,

---

12 Fille de François Leroux et Marie Renaud, de Bourg-Royal.

13 Le chiffre exact est 2,300 hommes.

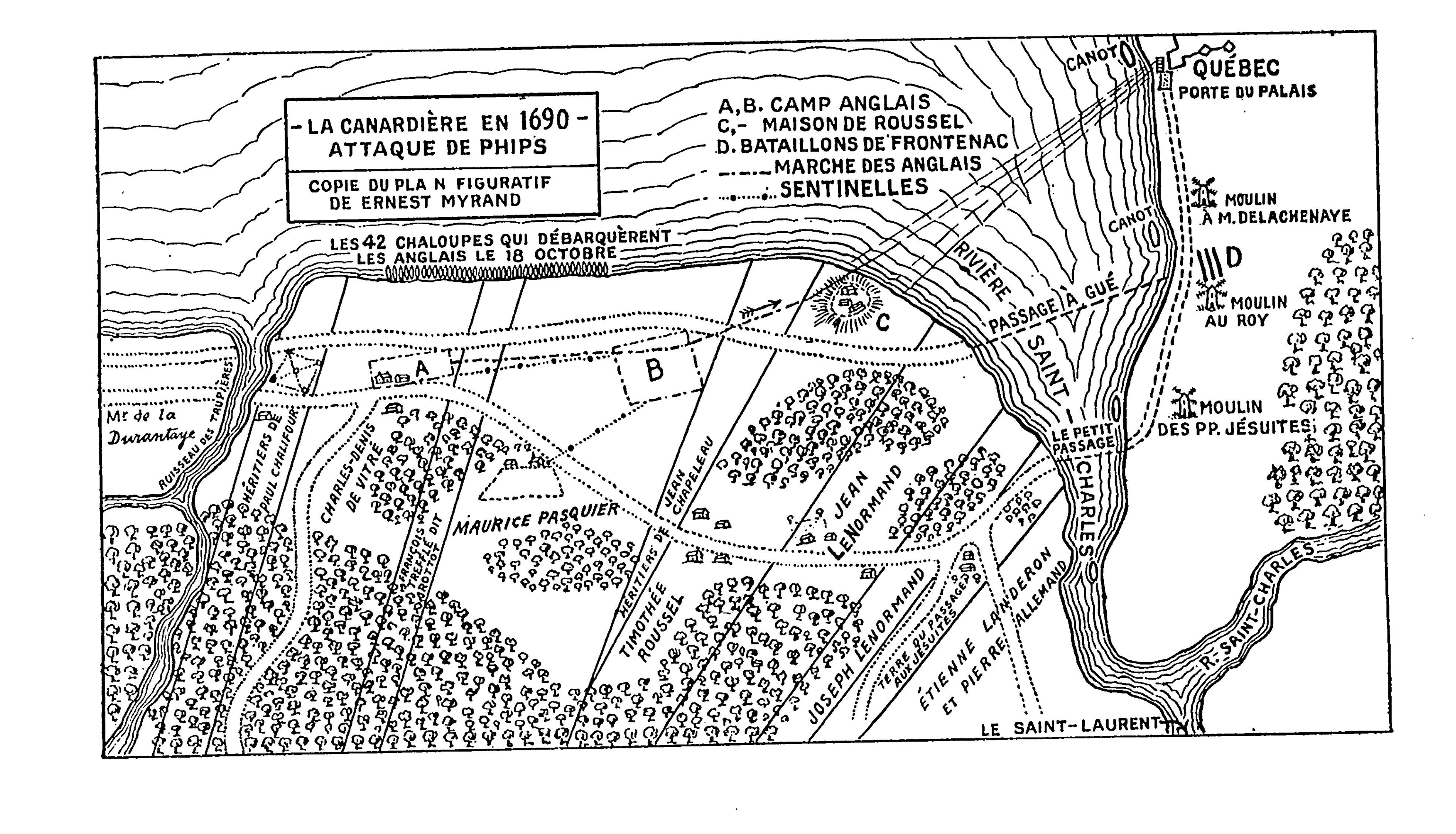
on vit toutes les chaloupes chargées de monde se diriger vers Beauport. Malgré le feu des miliciens de ce village, de ceux de Montréal et des Trois-Rivières accourus un peu tard sur les lieux, mille trois cents soldats de la Nouvelle-Angleterre débarquèrent à la Canardière, sous le commandement du major Walley. En même temps, les quatre gros navires se rapprochèrent de la ville vis-à-vis du Sault-au-Matelot et la canonnade commença de part et d'autre. Il y eut là plus de bruit que d'effets. Cependant le combat tourna à notre avantage puisque dès le lendemain le vaisseau amiral dématé, troué de boulets ayant perdu son pavillon[14] gagnait le large avec le contre-amiral. Le major Walley n'était guère plus chanceux à la Canardière. Obligé de tenir la rive pour rester en contact avec ses bateaux, il se vit entouré de tirailleurs acharnés contre ses flancs-gardes. Cependant le soir du 18 octobre, les troupes anglaises occupaient les fermes de la Canardière. L'avant-garde s'établit dans les bâtiments de Maurice Pasquier. Le corps principal campa dans la ferme de Charles Denis de Vitré et l'arrière-garde s'appuya au ruisseau de la Cabane aux Taupières dans la maison de Paul Chalifour.

Le lendemain, disposé en ordre de bataille et muni de cinq canons, l'ennemi reprit sa marche vers la ri-

---

14 "M. de Maricourt abattit avec un boulet le pavillon de l'amiral et sitôt qu'il fut tombé nos Canadiens allèrent témérairement dans un canot d'écorce l'enlever et le tirèrent jusqu'à terre à la barbe des Anglais. On le porta en triomphe à la cathédrale où il est encore." (Relation de la mère Juchereau, religieuse de l'Hôtel-Dieu.)

Si le pavillon fut abattu dans la matinée du 15 octobre, l'honneur en doit être attribué à de Sainte-Hélène, car, d'après la relation de Monseignat, de Maricourt n'arriva à Québec que vers quatre heures de l'après-midi.


- LA CANARDIÈRE EN 1690 -
ATTAQUE DE PHIPS
COPIE DU PLA N FIGURATIF
DE ERNEST MYRAND
A,B. CAMP ANGLAIS
C,- MAISON DE ROUSSEL
D. BATAILLONS DE FRONTENAC
MARCHE DES ANGLAIS
SENTINELLES
LES 42 CHALOUPES QUI DÉBARQUÈRENT
LES ANGLAIS LE 18 OCTOBRE
QUÉBEC
PORTE DU PALAIS
CANOT
CANOT
MOULIN
À M. DELACHENAYE
MOULIN
AU ROY
MOULIN
DES PP. JÉSUITES
RIVIÈRE
SAINT
CHARLES
PASSAGE À GUÉ
LE PETIT
PASSAGE
R. SAINT-CHARLES
LE SAINT-LAURENT
Mr de la
Durantaye
RUISSEAU DES TAUPIÈRES
HÉRITIERS DE
PAUL CHALIFOUR
CHARLES-DENIS
DE VITRÉ
FRANÇOIS TREFFLÉ DIT ROTTOT
MAURICE PASQUIER
HÉRITIERS DE
JEAN CHAPELEAU
TIMOTHÉE
ROUSSEL
JEAN
LENORMAND
JOSEPH LENORMAND
TERRE DU PASSAGE AUX JÉSUITES
ÉTIENNE LANDERON
ET PIERRE ALLEMAND

vière Saint-Charles ; mais à la faveur des taillis, des broussailles et des obstacles, un simple détachement de trois cents hommes de troupe canadienne suffit à briser son élan. Harcelé de tous côtés par des coups de feu inattendus, Walley crut prudent, le soir, de rentrer dans ses campements. Le vendredi, 20, Messieurs de Longueuil et de Sainte-Hélène traversèrent la rivière Saint-Charles avec de nouveaux détachements et s'opposèrent encore à la marche des ennemis qui longeaient la grève en colonne d'attaque.[15]

La Canardière devenait donc le théâtre de combats d'escarmouches où chaque canadien voulait se distinguer. Les lieutenants de Villieu, de Cabanac et Duclos de Beaumanoir sortirent de la ville, le samedi matin, à la tête de petits groupes de volontaires et, vers deux heures de l'après-midi, attaquèrent vivement les ennemis qu'ils attirèrent dans plusieurs embuscades leur causant des pertes sensibles[16]. Grand fut l'étonnement de nos tirailleurs, le 22, à la pointe du jour, lorsque, allant à la découverte ils virent le camp désert et les canots partis, seules les cinq pièces de canon étaient là, abandonnées sur la plage. Deux heures plus tard, Phips, déconcerté par une résistance qu'il ne croyait pas trouver, remettait à la voile pour Boston.

---

[15] Dans cette action de Sainte-Hélène voulant faire un prisonnier s'approcha trop près de l'ennemi et eut la jambe cassée d'un coup de fusil. Il mourut à l'Hôtel-Dieu, des suites de sa blessure et fut inhumé le 4 décembre 1690.

[16] C'est dans cette journée que fut tué Pierre Maufils, élève du Séminaire. Les jeunes étudiants, tant ceux de Saint-Joachim que ceux de Québec, firent vaillamment le coup de feu à la Canardière.

Tout Québec éclata en cris de joie et de reconnaissance envers la Reine du Ciel que l'on avait particulièrement invoquée pour obtenir la victoire sur l'ennemi. Monsieur de Frontenac fit chanter le TE DEUM à la cathédrale, et toutes les autorités participèrent à la procession que l'on organisa en l'honneur de la Mère de Dieu[17].

Dans quel état les propriétaires de la Canardière trouvèrent-ils leur bien après le départ des Anglais. Il est facile de se le représenter. La relation de Monseignat[18] nous apprend qu'après le combat du 18 octobre autour de la rivière Beauport " l'ennemi brûla quelques habitations " apparemment donc toutes celles qu'il rencontra entre cette rivière et le ruisseau de la Cabane aux Taupières au delà duquel il campa le soir de ce jour.

La même relation dit encore qu'après le combat du vendredi, 20 octobre, " les ennemis mirent le feu à quelques granges, ce que l'on ne pouvait empêcher, et tuèrent quelques bestiaux qui erraient dans la campagne et qu'ils ont transportés à leurs navires ".

Dans la relation de l'officier Janclot nous lisons aussi que " le samedi, 21, le jour venu, un des bataillons ennemis se détacha pour courir après des bestiaux qu'ils aperçurent près du camp, et ils les y amenèrent. Ils firent grande boucherie et en mangèrent avec avidité ".

17 Pour commémorer à jamais cette délivrance, Mgr de Laval ordonna que la chapelle de la Basse-Ville serait dédiée à Notre-Dame de la Victoire, conformément au vœu que l'on en avait fait, et que, chaque année, il y aurait une fête et une procession en l'honneur de la Très Sainte Vierge, le quatrième dimanche d'octobre.

18 Relation officielle dressée au nom du Gouverneur.

Suivons Maurice Pasquier et ses fils, le dimanche 22 octobre, dans la visite de leur domaine. Hélas ! quelle désolation : brûlée, la maison, seuls les murs restaient debout ; brûlée, la grange à foin et la grange à blé où l'on venait un mois auparavant d'entasser la récolte de l'année ; brûlées, les étables ; brûlées, les clôtures de cèdre ; détruits et saccagés, le jardin potager, le poulailler, la boulangerie. Nous n'exagérons rien, nous possédons un acte officiel " une remise par Pierre Denis de la Ronde de deux années de rente à Maurice Pasquier[19] " où nous lisons : " attendu qu'au mois d'octobre, la flotte anglaise qui vint pour effrayer cette ville, fit descente à la Canardière et y brûla, ruina tous les bâtiments, grains, bestiaux de la métairie, ce qui mit Maurice Pasquier, dans l'impuissance de payer la rente d'une somme de 6,000 livres en principal, prix de la dite métairie à lui vendu le 5 juin 1690. . . " Le cœur du bon M. Denis compatit à cette misère, aussi déclare-t-il que par principe de conscience il se croit obligé de remettre à Maurice Pasquier deux années d'arrérages de rente, soit 600 livres, vu surtout qu'il a, lui-même, " reçu de Sa Majesté une gratification annuelle de 150 livres sa vie durant, en considération de la dite perte ".

Devant la dévastation et la ruine de leurs biens, Maurice Pasquier et ses fils durent se regarder muets, le cœur serré, et certainement une larme glissa de leurs paupières humides. Le père se ressaisit vite. " Bah ! dit-il, ce n'est pas pire qu'au Bourg-Royal. Il nous reste nos arbres. Demain nous referons notre maison, pour le reste, rien ne presse ; cet hiver nous n'avons que nous-même à loger. "

---

19 Greffe Genaple — 27 septembre 1706.

Lorsqu'on fut bien sûr que les Bostonnais étaient partis, la hache entama le tronc des grands pins sur la terre des Pasquier. René Pasquier et Bernard Gonthier accourus au secours de leur frère eurent bientôt dressé la charpente de la maison et posé le toit. Quand les femmes revinrent de la ville elles trouvèrent à leur maison le même air de gaîté qu'avant l'invasion. On l'avait restaurée à neuf, divisée en deux appartements : la cuisine et la chambre, et gardé la cave et le grenier ; la cheminée étant appuyée au pignon ouest, on construisit dans la chambre voisine de la cuisine un petit poêle de brique recouvert comme nos poêles modernes d'une grosse plaque de fer. René Pasquier, avant de retourner rue Champlain avait pensé à l'ameublement, aussi sa belle-sœur fut agréablement surprise de trouver dans la chambre deux bonnes tables " l'une ronde, avec un pied central carré et munie d'un tiroir ; l'autre rectangulaire, avec un pliant "[20] le tout, en bois de pin ; en bois de pin aussi la huche traditionnelle placée le long du mur et dont le couvercle servait de banc pour les hommes dans les veillées où l'on recevait des Messieurs, car en temps ordinaire on se tenait dans la cuisine autour du foyer. C'est peut-être dans la même occasion que Louis Pasquier construisit sur les deux arpents qu'il tenait de son père par cession de bail " une maison et une étable en madriers, ayant dans leur ensemble 34 pieds de long sur 17 de large, couvertes de paille, la cheminée de la maison en terre et placée

[20] Inventaire de Maurice Pasquier. (Greffe Delacetierre — 27 juillet 1703.)

[21] Inventaire de Louis Pasquier (Greffe J.-R. Duprac — 21 fév. 1704.)

au milieu[21] ". Les constructions finies, Maurice Pasquier songea à ses labours d'automne. Puisqu'il voulait vivre et refaire sa fortune, il lui faudrait semer au printemps : Il acheta donc un cheval " sous poil noir " âgé de cinq ans[22] et prépara ses guérets.

Pendant la saison d'hiver on releva les granges et les étables. Louis, François et Jacques aidaient leur père dans l'abatage des arbres et l'équarrissage des troncs. Puis on tailla les piquets de clôture que l'on enfoncerait à la masse[23] dès que la terre serait dégelée.

Rien ne signalera plus l'existence laborieuse de Maurice Pasquier sinon l'établissement de ses enfants.

Louis, déjà marié, pouvait se mettre à son propre compte et cultiver les deux arpents du centre de la propriété paternelle à charge d'en payer les cent livres de rentes dont ils étaient taxés en vertu de l'acte de vente du 5 juin 1690. François ne tarda pas à trouver aussi une épouse distinguée dans la personne de Marie Marcou de Beauport. " En faveur de ce mariage Maurice Pasquier cédait à son fils " deux arpents de terre de front sur quarante de profondeur, sans bâtiments dessus dont environ vingt arpents tant en prairie qu'en labour et le reste en bois complètement debout,

---

22 Il avait 18 ans en 1703. (Inventaire précité.)

23 "Les clôtures de la cour, de l'enclos des veaux et jusqu'à la grève étant des piquets de cèdre enfoncés en terre avec la masse". (Inventaire précité.)

joignant au sud-ouest à Étienne Rageot dit le Lyonnais, à charge d'en payer la rente de cent livres à la demoiselle Denis[24], à la Notre-Dame de mars[25] ".

Deux ans après, le 25 avril 1695, Françoise, la plus jeune des enfants de Maurice Pasquier, contractait mariage avec Paul Boulé[26], demeurant alors à la Basse-Ville de Québec. Paul Dupuy, procureur du roi, et Jeanne Couillard voulurent honorer ce mariage par leur présence.

Jacques le dernier des garçons épousa à Québec, le 1er août 1697, Marie-Françoise Stevens. Cette jeune fille de dix-neuf ans était native de la Nouvelle-Angleterre, du lieu appelé Abscadois. Elle ne connut jamais sa mère " pour être décédée dès son bas âge ". Elle ne put dire non plus " le nom de baptême de son défunt père ". Pauvre petite orpheline enlevée dès l'âge de neuf ans par les sauvages, nos alliés, elle avait bien souffert. Elle devait tout aux Français qui l'avaient rachetée et rendue à la liberté. Depuis son arrivée à Québec, elle était au service de Nicolas Pinault, bourgeois et marchand de cette ville. Abandonnée et sans famille, elle fut heureuse d'offrir sa main au jeune Pasquier. Elle lui apportait avec tout

---

24 Marie-Angélique Denis, épouse de Charles Aubert de la Chesnaye. Depuis la mort de sa mère, Catherine Leneuf, Marie-Angélique agissait comme procuratrice de son père, Pierre Denis de la Ronde.

25 Contrat de mariage de François Pasquier et Marie Marcou. (Greffe Genaple, 8 novembre 1693.)

26 Paul Boulé reçut de son père une concession de deux arpents de front sur une demi-lieue de profondeur à la Rivière-du-Sud. Cette terre avoisinait le domaine des Seigneurs. Cependant il n'habita que quelques années à Montmagny. On le retrouve au Cap-Saint-Ignace et enfin à Lévis où il établit ses enfants.

son dévouement " quelques habits, hardes et linges qu'elle avait gagnés en ce pays et une dot de deux cents livres qu'elle avait reçue en présent de M. Léon Freday ci-devant secrétaire de Mgr de Champigny, intendant[27].

Jacques se résolut à ne jamais quitter La Canardière. Il se devait à ses parents dont les épaules fatiguées se courbaient sous le poids de quarante années de durs labeurs. Aussi fut-il convenu entre le père et le fils que tout serait à moitié entre eux dans la maison et sur la terre. Cependant, en 1700, nous croyons que Maurice Pasquier et sa femme songèrent un instant à quitter la Canardière pour s'établir en ville, et laisser champ libre à leur fils. Le 29 mars de cette année, en effet, Maurice obtenait des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec " un emplacement de 40 pieds de front par 42 de profondeur, jusqu'à la clôture de l'enclos des Religieuses[28] à charge de six sols de cens et de la somme de vingt livres de rente foncière perpétuelle et non rachetable, payable le 1er mai de chaque année au monastère des Religieuses[29]. Par suite du décès de Françoise Forget ce projet n'eut pas de suite. C'est bien à la Canardière que Maurice Pasquier passera les dernières années de sa vie en compagnie de son fils Jacques.

27 Contrat de mariage Jacques Parquet et Marie Françoise Stevens. (Greffe Chamballon — 28 juillet 1697.)

28 Le greffe de Genaple renferme un plan des emplacements concédés par les religieuses, en 1700, le long de leur enclos du pied de la côte. Ces emplacements commençaient par celui de Frs Lajoue, " vis-à-vis la fontaine royale ", au pied de la Côte du Palais depuis la rue Saint-Nicolas actuelle en continuant vers l'est sur la rue St-Vallier. L'emplacement de Maurice Pasquier est occupé aujourd'hui en partie par la rue " de la Croix " qui n'avait à l'origine que douze pieds de largeur.

29 Bail à rente d'un emplacement par les religieuses de l'Hôtel-Dieu à Maurice Pasquier. (Greffe Genaple — 29 mars, 1700.)

Quant à Louis et à François, ils étaient remonté au Bourg-Royal. Les coteaux fertiles de ce village hantaient leur imagination depuis que leurs prunelles d'enfant s'étaient remplies des mille riens du superbe panorama contemplé de ces hauteurs. Ils voulaient voir de loin Québec et son fleuve grandiose et, par delà la plaine du sud, les sommets bleutées des monts Notre-Dame.

Le 22 mars 1696, Louis obtenait de M. de Villeray, procureur de M. Talon, les quatrième et cinquième concessions de Bourg-la-Reine, d'une superficie de 80 arpents entièrement en haute futaie. Depuis dix-huit mois qu'il jouissait de cette propriété en vertu d'une promesse verbale, il y avait abattu un arpent de bois. D'après les actes, on saisit parfaitement le plan de Louis Pasquier : demeurer à la Canardière, et, dans tous les moments que lui laisseront ses travaux, monter à Bourg-la-Reine et s'attaquer à la forêt. Vers 1700, il se rapprochera de sa concession et louera la maison et l'*habitation* de Louis Jacques, au Bourg-Royal. C'est là, croyons-nous, qu'il mourut prématurément en 1703, à peine âgé de trente-deux ans. L'inventaire de ses biens[30] nous apprend qu'il avait trois arpents semés en grain au Bourg-la-Reine et qu'il y avait commencé " une maison en pierre levée jusqu'aux caves ". La fortune qu'il laissait à ses enfants était celle d'un très modeste cultivateur. Ceux-ci d'ailleurs se virent dépossédés de la concession paternelle. Les Jésuites en effet, crurent qu'il était de leur devoir de restituer à leurs véritables propriétaires

---

30 Greffe J.-R. Duprac — 21 février 1704.

les terres du Bourg-Royal et du Bourg-la-Reine " indument retranchée et mal acquises " par M. Talon[31]. Le 4 mai 1699, en vertu des transactions passées entre eux et M. de Vitré, les héritiers de Mathieu Choret et Madame de la Durantaye[32], il est arrêté que les concessions primitives seront remises en l'état où elles se trouvaient en 1666, à l'exception du Bourg-Royal dont les censitaires dépendront, savoir : sept habitations du sieur de Vitré[33]; trois, des héritiers de Mathieu Choret[34]; et sept autres, des héritiers d'Olivier Morel de la Durantaye[35].

Les concessions accordées au Bourg-la-Reine par M. Talon et ses représentants étaient peu nombreuses et ne furent jamais cultivées ni habitées et de ce fait elles pouvaient être annulées[36]. Il faut cependant tenir compte de l'effort réel fait par Louis Pasquier et nous

---

31 Si M. Talon mérite des louanges pour son œuvre de colonisation, on ne peut que blâmer les procédés injustes qu'il employa à l'égard des Pères Jésuites lors de la création du Bourg-Royal et de Bourg-la-Reine. Les Pères en cédant à la force n'avaient pas renoncé à leur droit de propriété sur ces bourgs qui leur furent restitués le 24 mars 1698. Les pièces de cette querelle ont été publiées par l'Hon. T. Chapais dans son livre " Jean Talon ".

32 Greffe Genaple — 4 mai 1699.

33 Les habitations de Louis Jacques, d'Ignace Leroux, les deux de Robert Segouin, les deux de François Allard.

34 Les deux habitations de Michel Fournier et celle de François Allard qui joint Jean Boudeau.

35 Les habitations de Germain Langlois, d'Ignace Leroux, de Jean Segouin, les deux de François Pasquier et les deux de Gilles Bourré. Ces habitations payaient quarante sous et deux chapons vifs de rentes foncières seigneuriales.

36 Outre la concession de Louis Pasquier nous pouvons signaler encore celles de François Allard, de Jean Michel et Mathurin Chaillé ; (Greffe Vachon, 9 octobre 1670 — Vente Jean Michel à Frs Allard.) Jacques Dhéry dans son contrat de mariage se dit aussi habitant de Bourg-la-Reine — 22 sept. 1669. (Greffe Duquet.)

croyons qu'il ne fut pas inquiété dans sa possession, puisque en 1703, il ensemençait trois arpents de grain. Mais sa mort laissa sa terre inculte et inhabitée. Geneviève, sa fille, essaya en 1724 de rentrer en possession de la terre paternelle et intenta une action contre son oncle et tuteur François Pasquier en restitution de bien. Et, chose étonnante, la Prévôté de Québec condamna celui-ci " à mettre sa nièce en possession de sa portion d'héritage[37] ". Le tuteur ainsi sommé remettait à sa nièce, le 16 décembre 1724, tout ce qui lui revenait de l'héritage de ses père et mère, et celle-ci lui en délivrait une quittance générale " sans y comprendre sa part de terre, si elle lui échoit ".

Il était bien difficile qu'elle lui échut après l'acte du 4 mai 1699 et vingt ans d'abandon. Cependant Maurice Pasquier assigna le procureur des Pères Jésuites devant la Cour, le 2 avril 1725. La réponse du R. Père procureur est très claire et très expressive. Elle dit en substance : 1° La sentence rendue contre François Pasquier par la prévôté de Québec doit être regardée comme non avenue, puisque la prétendue part d'héritage dont il est question est située dans la seigneurie de N.-D. des Anges qui a son juge, devant lequel les parties doivent être renvoyées.

2° La prétendue terre n'a jamais été concédée par les Jésuites à Louis Pasquier mais à d'autres particuliers suivant le plan ci-joint et plus de quarante ans avant la concession accordée à Louis Pasquier.

3° Les Jésuites ne sont pas obligés de prendre fait et cause pour François Pasquier dans les poursui-

---

[37] Sentence du 21 novembre 1724.

tes intentées contre lui. Qu'il s'adresse à ceux qui ont concédé cette terre[38].

Geneviève Pasquet finit par se rendre compte qu'il lui serait impossible de rentrer en possession de la terre de Bourg-la-Reine. Le 30 mai 1725, elle fournit à son oncle une nouvelle quittance de règlement final " voulant et consentant que les procédures faites en la prévôté demeurent comme nulles et non avenues[39]".

Tel fut le sort de Louis Pasquier et de ses héritiers. Son frère cadet fut plus heureux. En 1696, il y avait au Bourg-Royal une habitation de première valeur sur laquelle François Pasquier jeta les yeux. Michel Boutet[40] qui l'avait obtenue en concession, devenu vieux et malade, s'était retiré à l'Hôtel-Dieu de Québec. Pour récompenser les religieuses des tendresses qu'elles avaient pour lui et sa femme, autant que pour payer son séjour à l'hôpital jusqu'au moment de sa mort, il leur avait fait don de tous ses biens[41].

C'est donc aux Religieuses que s'adressa François Pasquier pour entrer en possession de la terre convoitée. Le contrat d'achat[42] nous apprend que la moitié de cette terre était en pâturage et prairie et l'autre

---

38 Réponse des Pères Jésuites à une assignation qui leur a été faite par François Pasquet — 23 avril 1725. (Inventaire d'une collection.) Le plan qui accompagne cette réponse nous montre comment la terre de Louis Pasquier se superpose sur les trois concessions antécédentes.

39 Greffe Barbel.

40 Michel Boutet n'avait pas d'enfants. Il fut l'un des personnages les plus estimés de la paroisse de Charlesbourg dont il fut le premier marguillier.

41 Greffe Genaple — 13 août 1692.

42 Greffe Genaple — 26 nov. 1696.

moitié en bois de haute futaie. C'est le 1er avril 1697 que le nouveau propriétaire s'installa dans la " vieille petite maison " de Michel Boutet. En quittant la Canardière, François, tout en gardant la propriété de ses deux arpents de terre, en vertu de son contrat de mariage, en laissait la jouissance à son père à charge d'en payer la rente de cent livres.

François Pasquier devint l'un des propriétaires les plus influents et des plus écoutés de Bourg-Royal. Ses fils gardèrent la terre paternelle et la transmirent à leurs descendants jusque dans ces dernières années.

Retournons à la Canardière où nous avons laissé Maurice Pasquier et son fils Jacques. Le poids des années pesait lourdement sur les épaules de Maurice et commençait à courber sa haute stature. Déjà en décembre 1691 il avait du s'aliter malade à l'Hôtel-Dieu[43], et ses forces diminuèrent peu à peu. Cependant ce fut sa femme, Françoise Forget, qui partit la première. Quand mourut-elle ? Nous ne le savons pas au juste, mais certainement entre 1697 et 1703. C'est sans doute quelque temps après la mort de son épouse que Maurice Pasquier fit dresser l'inventaire de ses biens[44].

Cet inventaire fut l'occasion d'une fête de famille. François Pasquier et Jean Paradis époux de Jeanne Pasquier descendirent du Bourg-Royal. Paul Boulé comme représentant de sa femme, Françoise Pasquir,

---

43 Nous ne savons pas quand M. Pasquier tomba malade. Le registre de l'Hôtel-Dieu porte simplement : — " Décembre 1691, Maurice Pasquier âgé de 52 ans ; habitant sorty le 31me."

44 L'inventaire dit : " A la requête de Maurice Pasquier à cause de la communauté qui a été entre lui et défunte Françoise Forget, son épouse ", (Greffe Delacetierre — 27 juillet 1703.)

arriva de la Basse-Ville, dans la matinée. Maurice avait de bonne heure attelé son cheval noir et, au petit trot, gagné le passage à bac de la " petite rivière Saint-Charles ". Une heure après, le notaire Delacetierre descendait de voiture devant la maison des Pasquier et tandis que Jacques dételait la bête, le père présenta au notaire ses enfants, les deux commissaires-priseurs, Jacques Huppé-Lagroix et Bertrand Bélanger, et les deux témoins, Jean et Joseph Normand.

François fit observer que son frère Louis n'était pas représenté.

— " Nous avons rencontré Geneviève Leroux sa veuve, à la maison seigneuriale du " Petit-Passage, dit le notaire. elle a refusé de venir malgré nos instances. Nous pouvons agir sans elle ".

— " Elle voulait, continua le père, que je lui donne les deux arpents qu'elle tient à bail. Or, je ne puis les lui accorder sans votre assentiment à tous. Elle n'a rien voulu entendre, déclarant qu'elle ne consentait aucunement au règlement que nous voulions faire[45]. '

Le notaire face à la cheminée commença à écrire : " Premièrement dans une chambre à main gauche, servant de cuisine s'est trouvée une crémaillère estimée quarante sols ". — La vieille crémaillère enfumée avait toujours la place d'honneur, dans les inventaires de nos arrière-grands-pères, ce n'est qu'après elle que venaient les chaudières, les lèchefrites, les broches à

45 A l'inventaire de ses biens daté du 21 février 1704, Geneviève Leroux fait ajouter, le 11 mars suivant, qu'elle possède à la Canardière une terre de deux arpents de large sur trente de profondeur... " ce dont les dits tutrice et subrogé tuteurs ont requis acte pour savoir à qui il appartiendra sans préjudice des droits qui pourraient appartenir à la dite veuve et à ses enfants mineurs... " (Greffe J.-R. Duprac — 20 fév. 1704.)

rôtir, les pcêles à frire et le petit gril. On n'oubliait jamais d'indiquer les instruments de travail : les faucilles à couper le blé, le coin de fer à fendre le bois, le *battement :* enclume et marteaux ; les haches, les scies et les taillières. A côté, on plaçait généralement la petite chaudière à boire et les seaux ferrés. Me Delacetierre énumère tous ces objets, même " un petit méchant sciot avec sa monture cassée." Dans la chambre à côté de la cuisine, il signale un poêle de brique recouvert d'une plaque de fer et la pelle à feu. Là se trouvait aussi la huche en bois de pin et le " sas à sasser la farine ", le lit avec ses " trois vieilles *couvertes* presque usées, de méchante laine ou poil de chien " et les deux tables en bois de pin.

Dans le grenier, le Notaire constata la présence de quarante minots de blé et de six minots d'avoine. La cave contenait quatre-vingts livres de salé dans le saloir et seize livres de beurre dans une tinette " fort vieille ".

Mais c'est dans les granges et les étables que Maurice Pasquier avait le meilleur de ses revenus. Et d'abord le matériel : houes, charrue et socs, charrette et attelages, etc.... Puis les bestiaux : " Un cheval noir âgé de dix-huit ans ; deux bœufs prenant quatre ans, sous poil noir ; trois vaches laitières : une caille, une brune et une rouge ; trois génisses d'un an ; trois porcs d'un an aussi et trois autres petits nourritureaux". D'après son inventaire, Maurice Pasquier possédait encore sa terre de Bourg-Royal qu'il vendit quelques mois plus tard à Pierre Chalifour[46]. Touchant les six

---

[46] Inventaire de Pierre Chalifour.—N'ayant pu découvrir l'acte notarié, nous croyons qu'il s'agit d'une vente verbale. Ainsi fut encore vendue la terre de Merry Pasquier dont Paul, puis Pierre Chalifour furent les propriétaires successifs.

arpents de front qu'il possède à la Canardière, il déclare en avoir cédé deux arpents à son fils François et celui-ci en laisse la jouissance à son père sa vie durant " en l'acquittant des cent livres de rentes dues à la succession de la Dame Denis ". Tous les biens inventoriés furent laissés à la garde de Maurice Pasquier. Avant de congédier ses enfants, le père leur manifesta la joie qu'il avait de les voir tous bien établis en possession de bonnes terres sur lesquelles ils pouvaient vivre heureux. Puis il leur fit part du désir qu'il avait de mourir à la Canardière et de laisser à son fils Jacques, qui voulait bien avoir soin de lui dans sa vieillesse, l'entière possession de ses biens immeubles. Tous acquiescèrent à ce désir et se séparèrent en se souhaitant bonne chance.

Le 17 octobre 1709, la demeure de Maurice Pasquier abritait une autre famille. On y voyait Angélique Denys de la Chesnaye, Charlotte Denis de Ramesay, Louise Denis d'Argenteuil, Françoise Denis de Mantet, toutes Dames de grand nom et héritières de Pierre Denis de la Ronde.

Maurice les avait appelées afin d'approuver la cession qu'il faisait de sa terre de la Canardière à son fils Jacques. Par suite des malheurs du temps, le capital de 6,000 livres, prix de la vente de la terre n'avait pas encore été payé et par conséquent les droits des premiers propriétaires restaient intacts. C'est donc avec l'assentiment de ces dames que Maurice Pasquet dicta au notaire l'acte suivant de donation à son fils Jacques.

" Maurice Pasquier, demeurant à la Canardière, de son bon gré et volonté déclare que, étant hors d'état

de faire valoir ses terres à cause de son âge caduc, que, ne pouvant plus travailler ni gagner sa vie, il s'est confié à Jacques Pasquet et à Françoise Stevens, ses enfants qui ont eu toujours un grand soin de lui, ce qu'il espère encore pour l'avenir ; déclare de plus que la terre, sise à la Canardière, qu'il a acheté de Dame Catherine Leneuf, à constitution de rente, appartient aux héritiers de la défunte dame ; veut et consent suivant l'agrément de ses autres enfants et héritiers que Jacques Pasquet et Françoise Stevens sa femme, soient substitués à sa place et qu'ils jouissent de la dite terre aux mêmes charges, clauses et conditions exprimées sur le contrat de vente à lui fait par Catherine Leneuf, qu'il plaise donc aux dites dames propriétaires donner leur plein et entier consentement pour le présent transport. Ce à quoi celles-ci ont volontiers consenti et signé la dite donation, cession et transport[47] ".

Libéré de tous les soucis de ce monde, le vieillard aimait encore aux moments de gai soleil à circuler entre les souches dans les abatis de la Canardière. Défricheur inlassable, il lui coûtait de ne plus vivre que de souvenirs ; il aurait voulu réunir autour de lui tous les fils de ses fils et recommencer avec eux les rudes travaux. Je le vois debout au milieu d'eux leur chantant l'hymne du défricheur :

" Avec mes gars, je suis monté
Sur le coteau, dans la lumière,
Et là, devant l'immensité
Prise à témoin de ma prière,

---

47 Cession de Maurice Pasquier à son fils Jacques. (Greffe J.-R. Duprac. — 17 oct. 1709.)

Je leur ai dit : " Mes petits gars,
Ce champ, c'est la Nouvelle-France :
Pour qu'il y croisse une espérance,
Donnez vos bras

Et les deux mains tout grand tendues,
Vers le guéret, vers la prairie,
En leur montrant la tâche ardue
Des créateurs de la Patrie,
Je leur ai dit : " Mes Petits gars,
Pour que toujours poussent les blés
Dans les sillons, dans les ***brûlés***,
Donnez vos bras.

Et, simplement, les petits gars,
En souriant à leur grand-père,
Ont répondu : " En paix, espère.
Dans la forêt, comme l'Ancien,
Gardant au cœur même assurance,
Nous irons tailler notre bien.
Aux champs de la Nouvelle-France,
Tes fils donneront leurs deux bras.»

Maurice Pasquier avait rempli sa tâche. Il pouvait mourir dans la paix du juste qui voit s'ouvrir, par delà les frontières de la mort, les portes brillantes de l'éternelle vie[48].

---

48 Comme pour sa femme Françoise Forget, nous ignorons la date de la mort de Maurice Pasquier.

Ceux qui se penchent vers le sol pour en extraire notre nourriture sont les vrais conservateurs de notre race.

Le pays appartient aux propriétaires du sol. — HON. ATH. DAVID

La Famille Paquet

Jacques Pasquet et Françoise Stevens

1. *Pierre*, baptisé, à Québec, le 13 juin 1698 ;
marié à Angélique Bourg (Dubourg), à St-Laurent, Montréal ;
inhumé à St-Vincent-de-Paul, le 21 nov. 1766.

2. *Maurice*, baptisé à Québec, le 16 sept. 1699 ;
marié à Thérèse Drapeau, à St-François de Sales (Ile Jésus) le 21 fév. 1724 ;
inhumé probablement à St-Vincent-de-Paul après 1769.

3. *Marie-Louise*, baptisée à Québec, le 28 fév. 1701 ;
inhumée à Charlesbourg, le 3 mars 1703.

4. *Marie-Louise*, baptisée à Québec en 1703 ;
mariée à Martin Langlois, à Québec, le 9 nov. 1716 ;
inhumée à Québec, le 26 juin 1746.

5. *Philippe*, baptisé à Québec, le 14 fév. 1705 ;
décédé le 19 avril 1731, par accident, n'ayant pu recevoir que l'extrême-onction,
inhumé, le 20, à Québec.

6. *Jacques-Charles*, baptisé le 18 fév. 1707, à Québec ;

marié à Marie-Anne Tallard, à St-François (Ile Jésus), le 4 nov. 1732 ;

inhumé, à St-Vincent-de-Paul, le 28 avril 1777.

7. MARTIN-FRANÇOIS, baptisé à Québec, le 17 janv. 1709 ;

marié à Marie-Louise Chapeau, à Québec, le 6 nov. 1736 ;

inhumé, à l'Hôpital-Général, le 8 juin 1760.

8. *François*, baptisé à Québec, le 4 avril 1710 ;

marié à Geneviève Giroux, à Beauport, le 2 oct. 1741 ;

inhumé, à Québec, le 29 fév. 1784.

9. *Jean-Baptiste*, baptisé, le 3 mars 1712, à Québec ;

marié, 1° à Françoise-Agnès Pennisson, à Charlesbourg ; 2° à Marie-Françoise Bélanger, à Québec, le 19 nov. 1742 ;

inhumé, à Québec, 1er mars 1788.

10. *Elisabeth*, baptisée le 1er avril 1714, à Québec ;

mariée à Louis Bélanger, à Québec, le 15 nov. 1735 ;

inhumée à St-Vincent-de-Paul, près de Montréal, le 18 mai 1774.

11. *Pierre*, (2e du nom) baptisé à Québec, le 8 juillet 1717 ;
marié à Marie-Agnès Chalifour, à Québec, le 15 juillet 1748 ;
inhumé à Saint-Vincent-de-Paul, le 28 juillet 1772.

12. *Marie-Louise*, (3e du nom) baptisée au Cap St-Ignace, le 20 août 1719 ;
mariée à Jean Depoca, à Québec, le 2 juin 1738.

13. *Louis*, baptisé à Québec, le 1er juin 1722 ;
marié à Madeleine Vandendaigue, à St-Vincent-de-Paul, le 13 juillet 1744 ;
inhumé à St-Vincent-de-Paul, le 21 fév. 1781.

14. *Marie-Charlotte*,
inhumée à Québec, le 14 déc. 1728 ; elle était âgée de neuf mois.

